Luxembourg, le 31 mai 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élections communales du 11 juin 2023

Informations pratiques

En vue des élections communales du dimanche 11 juin 2023, la Ville de Luxembourg a mis en place une série de dispositions :

Walbus

Afin de permettre aux personnes à mobilité réduite ou ayant d'autres besoins spécifiques (permanents ou temporaires) ainsi qu'aux personnes âgées ayant des difficultés de déplacement, de se rendre à leur bureau de vote, la Ville a mis en place le « Walbus ».

Le « **Walbus** » fonctionnera durant la journée du 11 juin 2023 de **7.30 heures à 14.30 heures** pour l'ensemble des quartiers de Luxembourg-ville si des personnes ressentent des difficultés de déplacement vers leur bureau de vote. Pour un bon déroulement, il est indispensable de réserver la course à l'avance en appelant la hotline jusqu'au vendredi 9 juin 2023 inclus (Tél. : 4796-3845 ; du lundi au samedi de 8h00 à 18h00). Ce service est gratuit.

Afin d'éviter des malentendus, les personnes sont priées de se munir de leur convocation mentionnant le bureau de vote concerné.

Nouveaux centres de vote

Sur les 88 bureaux de vote situés sur le territoire de la Ville, deux nouveaux bureaux de vote sont prévus :

- Quartier Gasperich
  Centre national d'incendie et de secours
  3, boulevard de Kockelscheuer
  L-1821 Luxembourg

- Quartier Rollingergrund
  Le bureau de vote a été transféré du Service Eaux vers l'ancienne École Rollingergrund
  276, rue de Rollingergrund
  L-2441 Luxembourg

ADMINISTRATION CENTRALE
COMMUNICATION&RELATIONS PUBLIQUES
Hôtel de Ville
L-2090 Luxembourg
www.vdl.lu
Tél : 4796-5014
Fax: 4796-5050
dbiver@vdl.lu

Tous les bureaux de vote seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'électeur déficient visuel ou infirme peut se faire accompagner par une autre personne dans l'isoloir. Par ailleurs, si l'électeur déficient visuel se présente au vote sans être muni d'un modèle de vote tactile, il peut se servir du modèle tenu à disposition par le bureau de vote.

Horaires d'ouverture des bureaux de vote : 08h00 – 14h00

Un plan interactif indiquant l'emplacement des bureaux de vote est disponible sur le site maps.vdl.lu (Vivre en Ville → Bureaux de Vote).

Nouvelle affectation des rues

Suite au nombre élevé d'inscriptions des résidents non-luxembourgeois sur les listes électorales, quelques rues ont dû être affectées à un nouveau bureau de vote.

Rue	Ancien bureau de vote	Nouveau bureau de vote
Boulevard Emmanuel Servais	Halle Victor Hugo	Fondation Pescatore 13, avenue J. P. Pescatore L-2324 Luxembourg
Boulevard Paul Eyschen		
Rue des Glacis		
Côte d'Eich (n°26 - fin)		
Ancienne Côte d'Eich		
Rue des Réservoirs	École fondamentale Eich	Ancienne École Rollingergrund 276, rue de Rollingergrund L-2441 Luxembourg
Rue Jules Mersch		
Rue de Rollingergrund		
Rue Pierre Eloi Schoué	Centre culturel Weimerskirch « Am Duerf »	École fondamentale Kirchberg «Eis Schoul » 47, rue des Maraîchers L-2124 Luxembourg
Rue des Forains		
Rue de Laroche (n°35- fin impair, n°20-fin pair)		
Rue de Kirchberg (n° 21- 61 impair, n°20 – 66 pair)		

Compartiments isolés accessibles

Tous les bureaux de vote sont équipés de compartiments isolés pour exprimer son vote, adaptables aux personnes à mobilité réduite.

Questions d'accessibilité

Les personnes à mobilité réduite ou ayant d'autres besoins spécifiques peuvent recevoir des renseignements supplémentaires concernant l'accessibilité des bureaux de vote en contactant le Service Intégration et besoins spécifiques de la Ville de Luxembourg au numéro de téléphone 4796-4106 (lundi - vendredi de 8h00 à 18h00 et le jour des élections).

Hotline, vdl.lu et plan interactif

Pour des questions concernant les élections communales en général, une **hotline** a été mise en place fonctionnant du lundi au vendredi entre 8h00 et 17h00 jusqu'au vendredi 9 juin 2023 inclus : Tél. : 4796-2203.

Le site Internet de la Ville (www.vdl.lu) sera régulièrement mis à jour avec des informations supplémentaires concernant les élections.

Informations particulières concernant les quartiers Clausen et Grund

Le bureau de vote pour les résidents de Clausen et Grund est situé au 1, plateau du Rham (CIPA « Op der Rhum »). Une navette gratuite circulera toutes les 30 minutes pour les électeurs du Grund et Clausen suivant l'horaire ci-dessous :

Stadtgrund - Clausen - Bureau Électoral Centre du Rham				
Stadtgrund, Bréck (parking)	08:05	08:35	ttes les 30min.	13:35
Clausen, place Ste Cunégonde	08:10	08:40		13:40
Centre du Rham	08:15	08:45		13:45
Bureau Électoral Centre du Rham - Clausen - Stadtgrund				
Centre du Rham	08:20	08:50	ttes les 30min.	13:50
Clausen, place Ste Cunégonde	08:25	08:55		13:55
Stadtgrund, Bréck (parking)	08:30	09:00		14:00

Pièces à produire le jour des élections

Les électeurs doivent être munis de leur carte d'identité, de leur passeport, de leur titre de séjour ou de leur carte de séjour.

Empêchement de voter aux élections

Les électeurs empêchés de prendre part aux élections doivent faire connaître au procureur d'État territorialement compétent leurs motifs, avec les justifications nécessaires.

Sont excusés de droit :

- les électeurs qui au moment de l'élection habitent une autre commune que celle où ils sont appelés à voter ;
- les électeurs âgés de plus de 75 ans.

Le formulaire de déclaration d'empêchement de voter aux élections :

- peut être téléchargé sur le site Internet de la Ville de Luxembourg www.vdl.lu
- est disponible à l'accueil du Bierger-Center (44, place Guillaume II, L-2090 Luxembourg)

Toutes les informations relatives aux élections communales sont disponibles sur voter.vdl.lu